

5 Janvier

8

PE/JC

Le Commandant de Gendarmerie

à AGEN

Levée d'ordre de réquisition

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de lever, le lundi 5 janvier, à partir de 18 heures, l'ordre de réquisition du 18 décembre 1958, pour l'effectif de 6 gendarmes destinés à assurer le maintien de l'ordre aux camps de Sainte-Livrade et de Bias.

L. OTTAVIANI

LEVEE DE REQUISITION

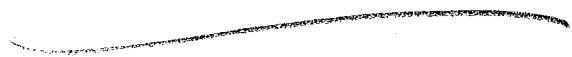
af de LVVD, (5) JANVIER

pour fournisseurs

1) Bias

2) H. Lora de

4
18



18 Décembre 1958

FB/FP

Monsieur le Chef d'Escadron, Commandant
Le Groupement de Gendarmerie

- AGEN -

: Ordre de réquisition

: 1

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un ordre de réquisition valable pour huit jours, à compter du 19 décembre 1958, pour assurer le maintien de l'ordre au Camp de SAINTE-LIVRADE et de BIAS.

J'estime qu'un effectif de l'ordre de 6 gendarmes sera nécessaire pour l'exécution de cette mission.

L. OTTAVIANI

ORDRE DE REQUISITION

Nous, Louis OTTAVIANI
Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur,

requérons, en vertu de la Loi, M. le Chef d'Escadron,
Commandant le Groupement de Gendarmerie de Lot-et-
Garonne, de prêter le concours des troupes nécessaires
à compter du 19 décembre 1958, pour assurer le maintien
de l'ordre aux Camp de BIAS et de SAINTE-LIVRADE.

Et pour garantie dudit Commandant, nous apposons
notre signature.

AGEN, le 18 Décembre 1958

L. OTTAVIANI

Cabinet du Préfet

ARTICLE PARU le 8-1-59
dans la " Dépêche "

A propos d'un incident au camp de Bias

A la suite de notre information purement objective publiée le 19 décembre, nous avons reçu des responsables du camp de rapatriés de Bias une longue lettre dont nous publions volontiers les paragraphes se rapportant au récent incident survenu dans ce camp :

Monsieur le directeur,
Suite à votre entrefilet paru le 19 décembre dans votre quotidien « La Dépêche », sous le titre : « Remous au camp indochinois de Bias », il nous paraît raisonnable de vous communiquer de plus amples renseignements en vous demandant de bien vouloir les insérer dans votre journal afin que les lecteurs soient mis au courant de l'exactitude des faits qui se sont produits.

Depuis trois ans nous vivons dans une situation lamentable

Françaises et Français de souche, bien que nés en Indochine, nous avons tous rempli nos devoirs de Français. Nous n'avons pas à nous laisser considérer comme les parias de la société.

Nous nous sommes toujours élevés contre les mauvais traitements dont nous sommes victimes. Nous avons réclamé légitimement nos droits, mais l'instabilité des gouvernements de la quatrième République a fait qu'aucune suite

n'a pu être donnée à nos revendications. Nous avons eu la patience d'attendre, certains, que très prochainement un changement interviendrait en notre faveur.

Mais la patience a des limites et la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été versée l'autre jour par un des dirigeants du centre.

Ce dernier, croyant pouvoir intimider un de nos compagnons d'infortune qui se trouvait tout seul à ce moment, a tiré plusieurs coups de pistolet, puis est rentré chez lui pour en ressortir avec un fusil de chasse à deux canons, avec lequel il a menacé notre compagnon.

Voyant son mari en danger, la femme de ce dernier, toute faible qu'elle est, a déposé l'enfant qu'elle avait dans les bras et s'est interposée entre les deux hommes, cherchant à arracher l'arme.

Les coups de feu tirés quelques instants avant avaient alerté des personnes qui sont accourues et se sont emparés de l'arme qui a été confiée aux gendarmes appelés par téléphone.

Veillez agréer, monsieur le directeur, etc. — Au nom des rapatriés du centre de Bias : Maurice REMERY et Jules CHARLERY.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE			
DÉPARTEM.	POSTE	COTE	
		SOURCE	SERVICE
47	1	2	X.14
PIÈCES JOINTES			<input checked="" type="checkbox"/>

EXPÉDITION				
NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREM.
		NOMBRE	N°	
-	9/1/59	6	11	252/17

RÉFÉRENCE	
ENREGISTREM.	DATE
9391/990	20/12/58

CLASSEMENT	
CATÉG.	DOSSIER
10°	-

OBJET

Centre de rapatriés Indochinois de Bias
(Lot-et-Garonne) -

DESTINATAIRES		
MM. LE PRÉFET		**
LE DIRECTEUR DES R.G.		**
archives		**

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
	<p>Au centre de rapatriés d'Indo-Chine de Bias (Lot-et-Garonne), un réfugié aurait envisagé de créer de toute pièce un incident entre une réfugiée et le Directeur, M. PICAUDE.</p> <p>M. WARETTE, chargé du matériel au centre de rapatriés d'Indo-chine de BIAS (Lot-et-Garonne), qui fait fonction d'adjoint de M. PICAUDE, Directeur, depuis le départ, le 18 décembre, à la suite d'un incident, de M. LAGAILLARDE, sous-directeur (cf. rapport cité en référence), a fait part hier après-midi à M. FAURE, administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, Inspecteur des Centres de Rapatriés d'Indochine dans le Sud-Ouest, de renseignements qu'il venait de recueillir de bonne source, mais sans vouloir en dévoiler l'origine.</p> <p>Le nommé NGYEM VAN HUAN, Vietnamiens, hébergé au Camp de BIAS, ancien directeur d'école à Hanoi, aurait contacté successivement dans la matinée d'hier deux femmes rapatriées, leur demandant d'aller trouver le Directeur, M. PICAUDE, pour une réclamation quelconque, mais à laquelle il serait forcé de répondre négativement, puis de simuler une dispute et une bataille et d'appeler au secours.</p> <p>Bien entendu des réfugiés seraient tout prêt à intervenir et à constater les faits.</p> <p>Cette opération, dans le but de déconsidérer M. PICAUDE, devrait être montée avant le 20 janvier, date à laquelle doivent être appelés devant le Tribunal Correctionnel de Villeneuve-sur-Lot deux procès-, l'un de M. PICAUDE contre M. BODUT pour menaces de mort, l'autre de Mme PERINET c/ M. PICAUDE pour violences et voies de faits.</p>
ENREGISTREMENT	
DIFFUSION	
COTE D'EXPLOITATION	
CLASSEMENT	
OBSERVATIONS	

..../..

Mais les deux femmes contactées se sont refusées.

Quoiqu'il en soit, pour éviter toute tentative de ce genre et par mesure de précaution, M. FAURE a mis M. PICAIDE en congé depuis ce matin et il ne rentrera pas avant la date du procès.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE			
DÉPARTEM.	POSTE	COTE	
		SOURCE	SERVICE
47	1	2	I.6

EXPÉDITION				
NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREM.
		NOMBRE	N°	
-	29/1/59	7	3	952/62

RÉFÉRENCE	
ENREGISTREM.	DATE
9315/982	17/12/58

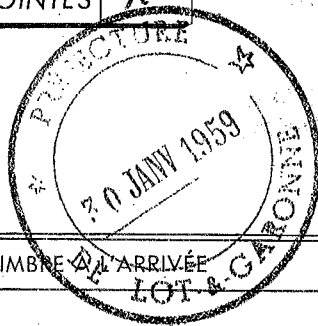
CLASSEMENT	
CATÉG.	DOSSIER
10°	-

PIÈCES JOINTES **1**

OBJET

RAPATRIÉS D'INDOCHINE

DESTINATAIRES		
MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.	**	**
M. le S/Préfet de Villeneuve s/Lot	*	*
archives	**	**



TIMBRE D'ARRIVÉE
LOT & GARONNE

RÉSUMÉ

s/s des Centres d'Accueil des Réfugiés d'Indochine installés en Lot-et-Garonne (BIAS et SAINTE-LIVRADE).

ENREGISTREMENT

DIFFUSION

COTE D'EXPLOITATION

CLASSEMENT

OBSERVATIONS

A la suite des incidents qui se sont déroulés les 16 et 17 décembre derniers, dans les Centres d'Accueil des Réfugiés d'Indochine de BIAS et de SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne), certains buts recherchés par "l'Amicale des Rapatriés d'Indochine" ont été atteints.

Les responsables de cette association, dirigés par M. CHARLERY, voulaient, en effet, attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur leur situation en provoquant des incidents avec la Direction des deux camps afin d'aboutir au départ des deux directeurs et à une modification des conditions d'encadrement dans ces 2 centres.

Les incidents de décembre ont amené M. BRETONNIERE De CHEGQUE, directeur du Centre de SAINTE-LIVRADE, et MM. FIGAUDE et LAGAILLARDE, respectivement directeur et sous-directeur du Centre de Bias, à demander à être relevés de leurs fonctions.

Ces centres, qui dépendaient du Ministère de la France d'Outre-Mer, puis des Affaires Etrangères, sont passés, à compter du 1er janvier 1959, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

D'importantes réformes sont en cours. Chacun de ces Centres n'aura plus à sa tête qu'un gestionnaire (et non plus directeur) et un adjoint, chargés du matériel et des bâtiments.

soit respectivement au Camp de BIAS : MM. LEAUNE et VARETTE,
- au Camp de SAINTE-LIVRADE : MM. TURSAN et ZEGANADIN.

Mais MM. VARETTE et ZEGANADIN, les deux adjoints, pour-
raient n'être là que provisoirement, ayant demandé eux aussi à être rele-
vés de leurs fonctions à M. OSTER, Préfet, Chef du Service des Rapatriés,
qui a visité les Centres de Bias et de Ste-Livrade les 26 et 27 janvier
courant.

A cette occasion, des doléances lui ont été présentées
par un certain nombre de réfugiés, dont MM. CHARLERY s'est fait le porte-
parole. Quelques réfugiés ont même demandé à être rapatriés en Indochine.

*
* *

Le départ définitif du personnel de direction des Centres
de Bias et de Sainte-Livrade, plus encore que la suppression de leur di-
rection, a suscité un vif plaisir d'amour-propre chez certains réfugiés,
notamment parmi les membres actifs de l'Amicale.

Dans un proche avenir, cette nouvelle situation pourrait
cependant créer des remous.

Les meneurs, qui se réclamaient hautement de la qualité de
Français à part entière, tout comme la grande majorité des réfugiés, qui
ont laissé faire ces derniers, vont devoir accomplir eux-mêmes toutes les
formalités administratives et prendre contact avec les Services Publics,
tâches qui étaient accomplies autrefois par le Directeur du Centre. Si
quelques uns des réfugiés sont capables de se tirer d'affaire, beaucoup
vont se trouver en face de difficultés insurmontables.

Il s'ensuivra très vraisemblablement des divisions et des
heurts entre rapatriés qui provoqueront soit la disparition de l'Amicale,
soit des revendications nouvelles pour réclamer le droit, pour celle-ci,
d'administrer elle-même les Centres.

COPIE DE PROCLAMATION

CLASSIFICATION

REMARQUES